



## Les maires et les président d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle se mobilisent pour maintenir les services publics locaux et l'investissement public et pour préserver l'identité communale.

Les élus locaux sont pleinement convaincus de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, de rationaliser et mutualiser les dépenses de fonctionnement, ce qu'ils font depuis de nombreuses années ; mais ils ne peuvent concevoir que les communes et intercommunalités supportent ces restrictions budgétaires de façon disproportionnée alors même que leur sont simultanément imposés des transferts de charges non compensés et la prise en compte de nouvelles compétences auxquelles il faut ajouter les contraintes administratives et normatives de plus en plus coûteuses.

Ils rappellent que leurs concitoyens, déjà en proie à bien des difficultés, ne doivent pas voir leur situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique, ce qui implique que les nombreux services publics essentiels au « *bien vivre ensemble* » soient préservés.

Or, avec une baisse moyenne de 30 % des dotations de l'État aux collectivités locales sur la période 2014/2017, les élus ne pourront continuer à assurer les 2/3 de l'investissement public.

Comme l'Association des maires de France ne cesse de le répéter depuis des mois, **cette baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales doit être adaptée en volume et en calendrier** afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de nombreuses collectivités et d'éviter une chute brutale de l'investissement public ainsi qu'une détérioration des services de proximité dont les répercussions seront redoutables pour les entreprises comme pour la population.

Il est en outre indispensable de **revoir les critères d'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) afin d'améliorer l'équité** entre collectivités rurales et urbaines, mais surtout au sein des mêmes strates de population, ainsi que les mécanismes de péréquation horizontale et verticale afin d'instaurer une véritable **solidarité** entre collectivités locales.

En ce qui concerne le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les maires et présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle prennent acte de la proposition de Mme la Ministre LEBRANCHU de **supprimer** en l'état **l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct**.

Ils demandent avec force aux députés, lors du débat en seconde lecture, et au Gouvernement de **laisser les élus locaux décider librement des transferts de compétences aux intercommunalités**.

Ils refusent un **seuil arbitraire de population pour la constitution des EPCI**, qui constitue une règle artificielle sans lien avec les réalités locales, pour privilégier les projets de territoires et de bassins de vie et rendre aux élus locaux l'autonomie qui leur revient en ce domaine, tout en laissant la commission départementale de coopération intercommunale continuer à remplir le rôle de conciliation qu'elle est parfaitement capable d'assumer en cas de difficultés locales.

Les quelque 550 000 conseillers municipaux qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, constituent une force extraordinaire au service de la population, un lien social de proximité auquel il serait dangereux de porter atteinte en cette période difficile et troublée. Les élus locaux ne peuvent gérer efficacement les collectivités dont ils ont la charge, alors que les contraintes financières sont de plus en plus fortes, dans un contexte de changement perpétuel des réglementations et de remise en cause de leurs attributions, en dehors de toute concertation.

Ils demandent instamment aux parlementaires et au Gouvernement de leur faire confiance pour préserver l'identité communale et les libertés locales, valeurs auxquelles les élus locaux, comme la population qu'ils représentent, sont profondément attachés et qui constituent un socle de stabilité et de vitalité dont notre pays a plus que jamais besoin, tout en restant ouvert à toute évolution.

Fait à ..... le ... juin 2015

*Signatures*